

Conseil de sécurité : l'Afrique membre permanent ?

lundi 28 octobre 2013, par [Pierre ABOMO](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Pierre ABOMO](#), **Conseil de sécurité : l'Afrique membre permanent ?**, *Diploweb.com* : la revue géopolitique, 28 octobre 2013.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser un "pourboire" (tip) à votre convenance via le site <https://fr.tipeee.com/diploweb> . Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

Géopolitique de l'Afrique. Ce continent devrait consolider ses acquis économiques et concentrer prioritairement ses efforts d'affirmation au plan interne, afin d'acquérir l'influence nécessaire pour siéger utilement Conseil de sécurité des Nations Unies, avec un droit de veto.

Sans langue de bois, l'auteur démontre qu'il reste du chemin avant que l'Afrique puisse véritablement tirer bénéfice d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies qui lui donnerait une place de membre permanent. Voilà qui fera avancer le débat.

Et si l'Afrique n'avait pas (encore) sa place au Conseil de sécurité des Nations Unies...

" *LES méthodes de travail du [Conseil de sécurité](#) doivent être révisés pour assurer la démocratisation. Ses membres doivent augmenter*" [1], pour qu'il tienne compte "*de nouveaux membres permanents et non permanents du monde en développement, notamment de l'Afrique, berceau de la civilisation* » [2]. C'est en ces termes marqués par un appel pour une plus grande légitimité du Conseil de sécurité, et une soif de justice pour le « berceau de la civilisation », que le Ministre algérien des Affaires Etrangères Mourad Medelci a posé le débat dans son discours devant l'Assemblée Générale de l'ONU.

De fait, [l'Afrique](#) constitue le principal théâtre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [3], avec en l'occurrence [plus des deux tiers des conflits et par ricochet plus du tiers des opérations de maintien de la paix](#). Cette raison suffirait pour revendiquer et justifier une présence africaine au sein du Conseil de sécurité. Un siège permanent permettrait au continent d'avoir un « regard africain » sur les problèmes africains lorsqu'ils sont débattus dans cette instance faîtière de la sécurité internationale. Bien plus, l'argument de la marginalisation de l'Afrique dans les relations internationales (en dépit de son [embellie économique annoncée](#)), militerait solidement pour asseoir et légitimer cette revendication. Certains leaders non-africains (français notamment) ce sont d'ailleurs faits les porte-paroles de cette revendication depuis les années 2000 où le débat sur la réforme du Conseil de sécurité a été lancé. Malgré la pertinence intellectuelle de ces prises de position, **il convient de constater que l'Afrique n'est pas encore prête à prendre sa part du fardeau dans la conduite des affaires du monde, y compris lorsque celles-ci ont pour théâtre de réalisation son propre sol.**

De fait, il est regrettable de constater la difficulté persistante qu'éprouve l'Afrique à gagner ses galons dans la gouvernance globale. Les raisons nourrissant la revendication d'une « démocratisation du Conseil de sécurité » [4] se heurtent à des arguments d'ordre factuel et empirique qui supplantent la simple rhétorique intellectuelle et le discours sur la fin d'une « injustice ». [L'actualité récente au Mali](#), en [République centrafricaine \(RCA\)](#) et en République démocratique du Congo (RDC) sont, s'il en était encore besoin, des preuves accablantes qui jettent le doute sur la capacité de l'Afrique à assumer aujourd'hui, la responsabilité que suppose sa revendication.

Derrière cette revendication d'un siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité,

se trouve en réalité une invitation à la reconnaissance par ses pairs du statut de puissance, un appel du pied à être convié à la table des « maitres du monde », dans le huis-clos des puissances... Cette aspiration est certes légitime, et même souhaitée. Néanmoins, elle est subordonnée à la réalisation d'un ensemble d'exigences préalables et endogènes. Aussi, l'Afrique doit éviter toute fuite-en-avant et intégrer l'idée que la véritable affirmation qu'elle recherche passe par une victoire sur ses défis internes (1). Elle doit en outre se résoudre à considérer [qu'une puissance ça ne se décrète pas](#), mais ça se constate (2) notamment à l'épreuve des faits.

I. l'incapacité de l'Afrique à affirmer un statut de puissance au plan interne

Malgré la volonté politique exprimée et la formulation d'une politique de sécurité par les instances panafricaines, le défi de la conflictualité reste encore à relever par l'Afrique.

Au plan continental, [l'Union Africaine \(UA\) succédant à l'OUA, ne connaît que très peu de succès](#). En dehors de l'épisode heureux de l'île d'Anjouan où les forces de paix de l'organisation avaient pu défendre l'intégrité territoriale des Comores en délogeant le colonel Mohamed Bacar à la tête de l'île à la demande du gouvernement comorien ; ou encore des percées de l'AMISOM en Somalie, le bilan de l'UA en matière de paix et stabilité en Afrique reste largement en deçà des attentes. Que ce soit en Côte d'Ivoire lors de la crise post-électorale de 2010, en Libye lors des soulèvements de Benghazi (2011) ayant débouché sur la mort du colonel Khadafi, ou dans [les crises au Mali \(2013\)](#) et en République Centrafricaine, l'UA et son Conseil de Paix et de sécurité ont non seulement été **incapables de réagir militairement** pour stopper ces crises, mais surtout **inaudibles** pour imposer une « vision africaine » sur un problème africain.

Certes, cette inefficacité militaire, politique et diplomatique s'explique par le manque de moyens financiers et matériels, mais elle ne saurait être éludée lorsqu'il est question d'envisager un siège permanent au Conseil de sécurité. Bien au-delà de la question des moyens financiers et matériels, il y a davantage une question de vision politique et stratégique unifiée et harmonisée sur ces questions de paix et sécurité. En effet, existe-t-il une politique étrangère africaine, ou tout au plus un consensus africain sur la manière d'aborder le rapport aux grandes puissances et aux institutions internationales ? Si l'Afrique ne parle pas d'une seule voix, au moins sur ces questions politiques objectives, comment peut-elle influencer la position de ses interlocuteurs de la « communauté internationale » [5] ? Comment peut-elle avoir une influence et être crédible si la position officielle de l'organisation se trouve contredite par celle d'un Etat membre, comme ce fut le cas sur la Libye ou [la Côte d'Ivoire](#) ?

La définition d'une politique étrangère et de défense commune entre les différents Etats membres de l'Organisation serait déjà un début de construction d'une force politique crédible capable de faire entendre un autre son de cloche dans la gouvernance globale.

Au niveau des organisations sous-régionales la situation n'est pas meilleure. Autrefois présentée comme modèle sous-régional efficace en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - [dominé notamment par le Nigeria](#) - a démontré dans la crise en Côte d'Ivoire, et

particulièrement dans la crise actuelle au Mali ses limites à s'affirmer comme acteur clé de stabilisation et de paix. [La France](#) s'est trouvée obligée de rejouer les gendarmes de l'Afrique malgré la proclamation de « la fin de la Françafrique » [6]. Cette situation paradoxale où les anciennes colonies forcent la main à l'ancienne puissance coloniale et l'accueillent en libérateur pour rétablir paix, sécurité, démocratie, bonne gouvernance, illustre de façon affligeante le constat, 50 ans après les indépendances, [du déficit d'Etat](#) et de leadership politique dans plusieurs régions d'Afrique...

La situation n'est pas meilleure en Afrique Centrale où malgré les appels au secours du président centrafricain en proie à une rébellion, et le cri de détresse lancé en direction de « ses cousins français et américains » [7] pour stopper des rebelles armés de kalachnikovs et de pick-up, après un soutien furtif de l'armée tchadienne - et une présence timorée de la FOMAC [8] - , une **discipline du mutisme** a été scrupuleusement respectée par ses pairs de la sous-région. Certes on peut alléguer que ce silence était la conséquence du mécontentement des chefs d'Etat de la sous-région face à l'application tatillonne par l'ex-président centrafricain des accords de paix de Libreville.

Cependant, si l'on se réfère à l'histoire politique et militaire de la Centrafrique en particulier, ou de l'Afrique Centrale en général faite d'une succession de coups d'Etat se heurtant à des « dénonciations » pudiques et pusillanimes des « changements antidémocratiques » et des appels routiniers au « retour à l'ordre démocratique », l'on comprendra sans grande peine que cette attitude silencieuse n'est pas inédite. Elle est plutôt révélatrice, sinon d'une culture cynique ou défaitiste du « laisser faire la rébellion et que le meilleur gagne », du moins d'un manque de conscience géopolitique qui consisterait à considérer la stabilité de la région comme une priorité de sécurité nationale pour les Etats riverains.

Si l'on peut être aussi proche d'un théâtre d'opération sans être capable de stopper une rébellion faite de soldats d'occasion et d'enfants, quid de l'hypothèse d'une menace à 2000 km face à une armée professionnelle organisée et décidée à rompre la paix à laquelle les membres permanents du Conseil de sécurité devraient réagir ?

En Afrique du Nord, c'est à peine si l'on se souvient qu'il y existe une organisation sous-régionale instituée dans le cadre du traité d'Abuja de 1991, et qui aurait pu faire entendre sa position face aux mouvements populaires ayant abouti au renversement de régime en Libye ou en Egypte...

On pourra certes invoquer les rapports difficiles entre les dirigeants renversés, notamment Mouammar Kadhafi et ses pairs de la région, mais cela ne suffirait guère à justifier un mutisme et une frilosité à faire entendre un son de cloche sous régional indépendant, et encore une fois, un manque de conscience géopolitique sur la nécessité d'opérer dans un périmètre sous régional sécurisé.

II. L'absence de puissances matures en Afrique et la fragilité du concept

Concernant [l'Afrique](#), l'analyse pêche souvent par l'exagération et le grossissement des faits dans un sens comme dans le l'autre. Il y a comme un empressement à qualifier des situations, à proclamer des concepts surtout lorsqu'ils sont porteurs d'espoir. Après de longues années

d'afro-stigmatisation, était-il opportun de lancer des opérations de séduction faites de concepts surréalistes et de surestimation ? Sans doute, cela peut aider à mobiliser les énergies, à créer un « esprit positif », mais cela ne doit nullement conduire à la facilité langagière, à l'analyse simpliste et complaisante. Ainsi, peut-être rangé dans cette catégorie de la précipitation dans la qualification, le concept d' « **émergence** » [9].

C'est également ce que l'on observe avec l'idée de « **puissances régionales** » - idée promue et propagée par des acteurs externes dans leur dispositif géostratégique et endossée sans réserve par les Etats africains visés, dans une logique de sous-traitance locale des risques sécuritaires pesant sur les approvisionnements en matières premières des premiers-. Dans cette catégorie on citait il y a quelques années l'Egypte et l'Algérie en Afrique du Nord, le Nigéria en Afrique de l'Ouest, [l'Afrique du Sud en Afrique Australe](#) et l'Ethiopie en Afrique de l'Est. Pour asseoir cette énumération, on s'appuie notamment sur le poids économique, démographique et politico-militaire des pays en question.

Le débat autour de la revendication d'une présence africaine au Conseil de sécurité consiste alors à se demander laquelle, parmi ces « puissances régionales », va représenter l'Afrique au Conseil de sécurité.

Avec une [Egypte plongée dans une profonde crise politique et économique sans visibilité sur l'issue](#), un Nigéria, confronté à des « angoisses d'une nation inachevée... » qui « ...dévoile les intrigues d'un pouvoir mal légitimé » [10] et une Afrique du Sud sujette à des doutes, **la vraie question est de savoir s'il existe véritablement des puissances régionales en Afrique ou si le contenu qu'on y met n'est pas complaisant voire leurrant...**

Prenant le cas du Nigéria, « épicerie de la violence maritime dans le Golfe de Guinée » [11], la stabilité du pays est perturbée au nord par la secte islamiste Boko Haram et au sud par les pirates du Delta du Niger. Malgré de bons résultats économiques et de solides perspectives de croissance démographique et économique, il continue à présenter de nombreuses faiblesses structurelles au plan politique intérieur et sécuritaire. La question de la gouvernance des ressources maritimes et pétrolières, l'absorption de la masse de jeunes au chômage et dans la pauvreté, sont autant de défis structurels qui handicapent le Nigéria. Ainsi, « *les 20 pour cent les plus pauvres ne touchent que 4 pour cent du revenu national, tandis que les 20 pour cent les plus riches en encaissent 53 pour cent* ». [12] Cette jeunesse, selon l'attitude qui sera adoptée par les dirigeants pourra être une chance ou une véritable menace à la stabilité du pays.

En ce qui concerne l'Afrique du Sud, elle reste incontestablement la première force économique du continent. Mais est-ce pour autant que ce statut lui confère - automatiquement - un droit de puissance régionale ayant la légitimité et surtout la capacité diplomatique et militaire pour siéger au Conseil de sécurité ? A l'analyse, on observe que sur plusieurs fronts et à plusieurs occurrences, la diplomatie -et l'armée - Sud-africaine a été incapable de changer la donne sécuritaire ou diplomatique dans les crises en Afrique. A la fois contestée et court-circuitée par les réalités géopolitiques d'une Afrique postcoloniale pusillanime face à l'idée même d'intervention militaire dans un « pays frère », et qui se confine à la stratégie de l'arbre à palabre, l'action diplomatique Sud-africaine ne fait pas autorité au plan continental.

D'abord en Côte d'Ivoire, à la demande de l'Union africaine, l'action du pays de Nelson

Mandela s'est avérée infructueuse et n'a pas manqué de grever sérieusement à jusqu'à leurs limites les ressources diplomatiques et les engagements de Pretoria [13]. « La médiation de l'Afrique du Sud en Côte d'Ivoire a fait l'objet de critiques internes, et n'a pu échapper aux rivalités régionales et aux jeux de pouvoir géopolitiques de l'Afrique postcoloniale. » [14] Ensuite en République Démocratique du Congo (RDC), malgré sa tentative d'exportation du modèle de sortie crise héritée de l'Apartheid, la diplomatie Sud-africaine a connu des résultats mitigés. De fait, « l'exportation du modèle pour le maintien de la paix sans prendre en compte les nuances et les complexités politiques spécifiques de ce conflit s'est avérée catastrophique. Soutenu solidement par l'Angola et ses alliés d'Afrique de l'Est (le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie), Laurent Kabila a rejeté le traité de paix de l'Afrique du Sud et a envahi Kinshasa en mai 1997. » [15] Enfin en République Centrafricaine, les 400 soldats de l'armée Sud-Africaine ont été incapables de stopper l'avancée des rebelles de la Séléka armés de pick-up et de kalachnikovs et ainsi défendre son allié au pouvoir. Si l'armée de la « première puissance africaine » échoue ainsi face à une rébellion, quid de son aptitude à affronter une menace à la paix et la sécurité internationales beaucoup plus grave ?

De fait, objectiver l'idée d'une puissance régionale tout simplement en s'appuyant sur des données macroéconomiques et démographiques, semble insuffisant. Si le poids économique conditionne à coup sûr le statut de puissance, il ne suffit pas à en assurer l'effectivité et la pérennité... Il faut nécessairement lui adjoindre les conditions de stabilité politique intérieure à moyen et à très long-terme. Cette stabilité politique et sociale à moyen et à très long-terme passe par une effectivité et une solidité de l'Etat-nation ; un processus politique de transition démocratique et pacifique garanti par le libre-jeu de la concurrence électorale supervisée, non pas par « des observateurs internationaux » mais par les institutions républicaines du pays.

La présence d'observateurs dits « internationaux et indépendants », est la preuve de la fragilité du processus politique et de la stabilité étatique. Or, des Etats ayant à leur tête de telles épées de Damoclès vont difficilement être des « gardiens » régionaux de la stabilité. Il faut soi-même être fort, stable et en paix pour procurer de tels bienfaits à ses voisins. C'est sans doute ce qui explique le déploiement tardif et timoré des forces armées des pays membres de la CEDEAO dans le conflit au Nord du Mali, au regard des fragilités sécuritaires internes qui minent leur propre stabilité. Ainsi, **le concept de « puissance régionale » dans le contexte africain actuel reste prématuré et inconséquent.**

En conclusion, dans les conditions actuelles, cela ne représenterait qu'un intérêt symbolique, une sorte de « discrimination positive » pour l'Afrique de siéger au [Conseil de sécurité](#) avec un droit de veto. Or, pour un continent avec autant de défis que d'opportunités, c'est d'un projet de puissance dont il est question, et plus du tout des symboles (sans effets mesurables dans la balance commerciale). Autrement dit, **siéger au Conseil de sécurité sans capacités inhérentes au statut de membre permanent, peut s'avérer contre-productif**, voire confiner le continent africain au ridicule, le condamnant à inaugurer les chrysanthèmes dans ce cénacle de la gouvernance globale [16]. L'Afrique devrait consolider ses acquis économiques actuels et concentrer prioritairement ses efforts d'affirmation au plan interne, afin d'acquérir la respectabilité internationale et l'influence nécessaires pour siéger utilement Conseil de sécurité des Nations Unies.

Plus

. Voir sur le *Diploweb.com* [tous les articles](#) et [toutes les cartes au sujet de l'Afrique](#)

P.-S.

Intern, Programme Planning and Performance Measurement at UNAIDS

Notes

[1] NegroNews in POLITIQUE, - On octobre 2, 2012. Consulté le 20 mai 2013. negronews.fr

[2] Idem.

[3] Antoine Esteban, « Afrique et maintien de la paix », Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix (ROP), consulté le 20 mai 2013. operationspaix.net.

[4] Paul Tavernier, - « Soixante ans après : la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies est-elle possible ? ». - Actualité et Droit International, août 2005. Consulté le 20 mai 2013 ridi.org/adi.

[5] Plus qu'un référentiel de légitimation des décisions des instances de gouvernance globale, le terme « communauté internationale », dans ce contexte désigne davantage le bloc que forme essentiellement -mais non exclusivement - les grandes puissances occidentales et leurs alliés. Cependant, il s'agit d'un abus -volontaire ou inconscient - d'un concept qui a une réalité fonctionnelle et des implications juridiques.

[6] AFP, « Hollande : « Le temps de la Françafrique est révolu », 12 octobre 2012. Consulté le 14 juin 2013. liberation.fr/

[7] L'EXPRESS avec l'AFP, « Centrafrique : le président Bozizé appelle la France à l'aide », consulté le 14 juin 2013. LEXPRESS.fr,

[8] Force Multinationale des Etats de l'Afrique Centrale.

[9] D'après le Vice-Président de la Banque Afrique de Développement, Tim TURNER, « l'expression « marchés émergents » est généralement utilisée pour désigner les pays qui ont atteint un certain niveau de revenu, ont de bonnes perspectives de croissance et qui se caractérisent souvent, mais pas toujours, par des économies diversifiées. En outre, ces pays ont démontré leur engagement pour entreprendre des réformes de leurs marchés financiers, bien qu'affichant encore une volatilité relativement élevée, couplés à des rendements, et ont su acquérir l'intérêt des investisseurs ». Blog de Aymard, « Le concept d'émergence défini par Tim Turner », consulté le 14 juin 2013. aymard.wordpress.com.

[10] Marc-Antoine Pérousse de Montclos, « Boko Haram et terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? » Questions de recherche/Research Questions n°40 Juin 2012. consulté le 14 juin 2013.
sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files

[11] International Crisis Group, « le golfe de guinée : la nouvelle zone à haut risque » Rapport Afrique N°195 - 12 décembre 2012, p.7.

[12] Africa Progress Panel, Emploi, Justice et Equité-Les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, Rapport 2012 sur les progrès en Afrique, Mai 2012, p.14.

[13] Garth le Pere, « L'action diplomatique sud-africaine pour la paix en Afrique », Transcontinentales [En ligne], 2 | 2006, document 3, mis en ligne le 30 septembre 2012, consulté le 14 juin 2013. URL : transcontinentales.revues.org/395

[14] Idem.

[15] Idem.

[16] NDLR : Cela ouvrirait aussi la porte à des manœuvres d'instrumentation par des puissances extra-continentales... ce qui délégitimerait l'Afrique.